



SUR LES QUAIS
Xpress

Mardi, 10 Février 2009

Comité de constitution

Conformément à notre constitution, les propositions de modification doivent être distribuées à l'assemblée du 18 février prochain.

Vous avez donc jusqu'au vendredi 13 février pour déposer au Comité de constitution votre proposition d'amendement.

Le Comité de constitution rendra rapport à l'assemblée régulière du mois d'avril prochain.

Syndicalement et solidairement,

Sylvain Charron
Secrétaire-trésorier
Membre du comité de constitution